

Monsieur le Vice-Président COFVU ouvre la séance à 14h15.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

Information relative au membre de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Suite au départ de Madame CARDON, titulaire, la C.A.C. a désigné Madame Emilie DUPUIS (titulaire) et Madame Monique BOUQUIGNAUD (suppléante).

Information relative aux usagers de la COFVU.

Monsieur BARBIER donne lecture de la liste des étudiants élus titulaires et rappelle le principe selon lequel il sera fait appel en cas de besoin aux étudiants figurant aux positions suivantes sur les listes.

Monsieur SENECHAL demande que la composition définitive de la COFVU soit communiquée.

Election d'un membre étudiant à la Commission des Statuts.

La Commission des Statuts est consultée à la demande du Président sur toute question d'ordre statutaire ou relative au règlement intérieur de l'Université.

Suite à la vacance du siège étudiant au sein de la commission des statuts, la COFVU désigne en son sein Madame Julie FOURRE pour représenter les usagers élus.

Approbation du compte-rendu du 13 Octobre 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix moins une personne ne prenant pas part au vote.

Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime pour Responsabilité Pédagogique (PRP) et taux correspondant.

Monsieur BARBIER passe en revue les 7 catégories envisagées, en précisant que celle intitulée « autres responsabilités pédagogiques » est laissée à la convenance des composantes.

Monsieur SENECHAL fait remarquer que les montants n'ont pas évolué par rapport à 2014, et qu'en matière de PRP attribuée pour plusieurs responsabilités pédagogiques, le plafonnement à 96 fois le taux de l'indemnité pour TD remplace à présent le montant de 6 000 € en vigueur en 2014.

La liste des fonctions ouvrant droit à la PRP et les fourchettes des taux correspondants recueillent un avis favorable à l'unanimité des voix.

Approbation des capacités d'accueil et des modalités d'admission en master.

Les modalités d'admission et capacités d'accueil ont été adoptées en CA le 8 Décembre 2016 et communiquées au Ministère, qui a fait évoluer certaines de ses exigences.

Afin de permettre la remontée au ministère en vue de l'ouverture du portail « trouvermonmaster.gouv.fr », la COFVU doit se prononcer sur les capacités d'accueil et les modalités d'admission, par mentions et parcours.

Il est également souhaitable, pour éviter tout recours éventuel, d'adopter une méthodologie d'organisation des jurys uniforme pour l'établissement.

Concernant le master en géographie présentant une capacité d'accueil de 5 personnes, Monsieur BARBIER précise que la mention est co-accréditée, une partie des enseignements n'est pas assurée par l'UVHC.

Madame MORGAND fait remarquer que le parcours « Justice et médiation », co-accrédité avec l'Université d'Artois, n'est pas sélectif.

Monsieur SENECHAL s'étonne que seules neuf lignes figurent en master 2 : Monsieur BARBIER précise que les autres parcours ne sont pas sélectifs.

Le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » permettra à un étudiant souhaitant s'inscrire dans un master devenu sélectif, pour lequel il n'est pas sélectionné, d'obtenir la liste des masters équivalents proposés en France, afin de ne pas être bloqué dans la poursuite de ses études.

Les capacités d'accueil et les modalités d'admission en 1^{ère} et 2^{ème} année de Master pour 2017-2018 recueillent un avis favorable, 5 élus étudiants s'étant abstenus.

La délibération relative à la méthodologie d'organisation uniforme des jurys pour l'établissement est adoptée à l'unanimité des voix.

Adoption du master Modélisation, Optimisation et Sécurisation (MOS).

Madame CAUDER et Monsieur MAGHNOUJI présentent le master MOS, dont la formation adossée au LAMAV se veut différente et complémentaire des masters déjà existants dans la Région.

La particularité de ce parcours est le développement de compétences permettant une insertion facilitée dans le milieu socio-économique.

Les laboratoires DeVisU, LAMIH, LMCPA et IEMN-DOAE, ainsi que 15 entreprises en Région, seront des partenaires du master MOS.

Le volume horaire représentera 888 H en présentiel étudiant (dont 362 H mutualisées avec d'autres masters de l'ISTV), pour un coût strict de la formation de 683 H équivalent TD.

Monsieur BARBIER précise que cette formation doit être autofinancée car elle ne fait pas partie de la dernière accréditation. De plus, son ouverture sur les entreprises devrait permettre aux étudiants de trouver des contrats de professionnalisation.

Monsieur DELOT ajoute que le conseil d'administration de l'ISTV a approuvé à l'unanimité le 1^{er} Décembre 2016 l'ouverture du master MOS en 2017-2018, et que ce projet correspond à une volonté d'accompagner l'augmentation des flux étudiants en licence de mathématiques à l'ISTV.

Monsieur BARBIER explique qu'en cours d'accréditation, si la mention existe déjà, l'Université est libre d'ouvrir un nouveau parcours à condition d'en assurer la soutenabilité financière.

Monsieur BARBIER estime que le parcours MOS sera rattaché à la mention « Mathématiques et applications » lors de la prochaine accréditation.

Le Contenu de la formation master MOS recueille un avis favorable à l'unanimité des voix.

Approbation des Diplômes Universitaires : « Formation Sciences et Technologies » et « Formation Commerce et Gestion ».

En complément à l'ordre du jour validé par le Président, il est présenté la demande d'ouverture de diplôme pour deux formations existant depuis plus de 30 ans, financées par le Plan Régional de Formation.

Il s'agit d'amener des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans à reprendre des études supérieures de type Bac + 2/Bac + 3 dans le domaine des métiers du secondaire (DU FST) ou du tertiaire (DU FCB), dans une approche concertée avec les missions locales.

Monsieur SENECHAL regrette que des points soient souvent ajoutés à l'ordre du jour des COFVU sans demander l'accord des conseillers.

Madame TYLEC précise que le document a été reçu trop tardivement pour être envoyé à temps aux conseillers.

Monsieur BARBIER demande donc l'accord des conseillers pour ajouter ce point à l'ordre du jour, et l'obtient.

Monsieur PETIT expose que les auditeurs de ces deux DU sont financés par la Région et font l'objet de frais d'inscription allégés pris en charge par l'IUT.

Le contenu de ces deux formations et leur transformation en DU sont approuvés à l'unanimité des voix.

Information relative à la convention-cadre UVHC/SKEMA Business School.

Monsieur SIGUOIRT présente le travail réalisé par Monsieur LUTUN pour créer un partenariat avec la SKEMA afin que la FDEG puisse proposer un débouché d'excellence : le master mention « Droit des Affaires » parcours « Contrats d'affaires ».

L'étudiant qui a pris une double inscription UVHC /SKEMA obtient ainsi les deux diplômes de Master en Droit de l'UVHC et Master Programme Grande Ecole de SKEMA, le double cursus étant très apprécié des employeurs.

Sur un plan pratique, les étudiants de la SKEMA qui n'ont pas fait d'études en Droit préalablement passent devant un jury d'admission (commission composée du Doyen, du responsable pédagogique du master et d'un enseignant-chercheur en droit privé).

Le coût de l'école de commerce étant élevé, il est prévu que chaque année quatre étudiants de L3 de l'UVHC puissent bénéficier d'une exonération partielle à hauteur de 50 % des droits d'inscription, sous certaines conditions.

Monsieur SIGUOIRT ajoute que des étudiants bénéficient actuellement de l'application de la convention-cadre.

Approbation de la période de césure.

Une commission de travail composée de Mesdames CHAABI, DEHAUDT, TYLEC et de Messieurs BRUHIER et VAN OOST, s'est penchée sur l'application de la circulaire du 22 Juillet 2015 à l'UVHC.

La césure est mise en œuvre pour permettre à l'étudiant de suspendre sa formation afin d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, pour une durée d'un semestre à une année universitaire.

L'étudiant ne peut bénéficier de cette possibilité que s'il est admis à poursuivre son cursus dans le cadre d'une formation diplômante.

Madame CALLENS-DEBAVELAERE précise que le délai de dépôt de dossier auprès du bureau Information-Orientation du SCEVE n'est que de 10 jours ouvrables avant le début du semestre.

Pour une période de césure d'un semestre, les droits de scolarité sont dus en totalité. Pour une césure d'une année, l'étudiant en est exonéré ; s'il souhaite être suivi par le bureau Information-Orientation, il est redevable de la moitié des droits d'inscription.

La césure peut être valorisée dans le cadre d'un module transversal, d'un supplément au diplôme et /ou au sein d'un portefeuille d'expériences et de compétences.

Les modalités de mise en œuvre de la césure sont adoptées à l'unanimité des voix.

Information relative à la composition des conseils de perfectionnement.

La COFVU du 13 Octobre 2016 a adopté la mise en place des conseils de perfectionnement.

La liste de l'ensemble des conseillers membres des conseils de perfectionnement des composantes est présentée. Une synthèse des délibérations des conseils de perfectionnement sera présentée à la COFVU en juin 2017.

Avis sur une demande de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Madame CALLENS-DEBAVELAERE présente la demande de l'association FEV pour une subvention d'un montant de 6 000 € émise devant la commission FSDIE réunie le 9 Février 2017, afin d'organiser la J'Day-E le jeudi 5 Octobre 2017 pour la 4^{ème} année consécutive.

La FEV a l'intention d'accroître encore l'effectif des participants et souhaite que toutes les composantes puissent libérer les étudiants : cette date sera banalisée bien en amont.

L'édition 2016 a été très appréciée de tous.

La commission FSDIE a rendu un avis favorable pour une subvention de 3 500 €.

La subvention de 3 500 € est adoptée à l'unanimité des voix.

Information sur les effectifs.

Monsieur VAN OOST présente les effectifs 2016-2017 : l'université compte 11 361 étudiants, dont 20 % de néo-bacheliers et 12,3 % d'étudiants possédant un baccalauréat étranger.

Le campus du Mont Houy accueille 56 % de l'effectif, les Tertiales 35 %, Cambrai 5 % et Maubeuge 2 %.

72 % des étudiants sont inscrits en Licence ; 25 % en Master.

2 composantes ont vu leurs effectifs diminuer légèrement : l'IAE et l'IPAG.

Les effectifs des autres composantes sont en légère hausse.

Rapport d'activités du Centre de Santé.

Le Docteur DUHAMEL présente l'offre diversifiée de soins et de prévention du Centre de Santé ainsi que l'activité menée en 2015-2016.

Un important pic d'activités est constaté au 1^{er} semestre pour prendre en charge les étudiants primo-entrants.

En 2016-2017, se pose la question de la visite médicale pour les étudiants internationaux devant faire valider leur visa long séjour valant titre de séjour.

Monsieur SENECHAL fait remarquer que le budget 2015-2016 a été à peine utilisé à hauteur de 40 % des ouvertures de crédit.

Le Docteur DUHAMEL précise que le budget a été surestimé à la demande de l'établissement pendant le dialogue budgétaire.

Monsieur BARBIER souhaite savoir quelles actions seront mises en œuvre pour développer l'activité du Centre de Santé.

Le Docteur DUHAMEL espère faire connaître le Centre de Santé par une communication adaptée, spécialement en direction des composantes.

Avis sur les champs de formation.

Les processus d'évaluation de l'HCERES et d'accréditation sont organisés en champs de formation.

Pour l'UVHC, 4 champs sont retenus :

- Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales ;
- Droit, économie, gestion ;
- Santé ;
- Sciences et technologies.

Monsieur SENECHAL s'interroge sur l'articulation entre les champs de formations et les domaines de l'UVHC : Monsieur BARBIER précise qu'elle est partielle, ces champs ayant été définis au sein de la COMUE en vue de l'évaluation à l'échelle du site.

Questions diverses.

- Une synthèse du taux d'occupation des surfaces de l'UVHC est en cours d'affinement et sera présentée prochainement.
- De même, un point sur la rémunération liée aux enseignements à distance sera étudié dans une prochaine COFVU.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 16H40.

Etaient présents :

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A : MM. BEN BARKA, DELOT, SENECHAL

Collège B : Mmes MORGAND, RICHARDOT, SCOYEZ, MM. DELEVAQUE, DUBRULLE

Collège BIATSS : Mme FLOQUET, MM. JOLY et PODSADNY

Collège usagers : Mmes DALY, FOURRE, NARGUET, M. BRUHIER

Personnalités extérieures : M. CLAISSE

Membres invités :

Mmes CALLENS-DEBAVELAERE, CHAABI, EGEE, LEMIERRE, TYLEC, M. VAN OOST.

Pouvoirs :

M. HENRY à M. SENECHAL

Mme NIEMCZYK à Mme SCOYER

Mme EBEL à M. PODSADNY

M. BENOOT à M. BRUHIER

M. ROSSI à Mme FOURRE

Mme MORMENTYN à M. CLAISSE

Fait à Valenciennes le 16 Mai 2017

Le Vice-Président COFVU,

F. BARBIER

